



Banque, dol ou erreur ou objet

Par **mr d**, le **07/06/2013** à **02:54**

Bonjour, J'ai récemment ouvert un compte dans une banque, À cet occasion j'ai demandé une carte de paiement, On m'a fourni une carte qui ne semblait pas fonctionner jusqu'à ce que ma banquière comprenne que mon niveau d'autorisation en paiement était de 0€,

Or lors de nos conversations, elle m'avait bien promis une carte de paiement. Je peux comprendre la limitation de moyens de paiement, Mais elle m'a menti, ce qui m'a décidé à adhérer à cette carte (et in fine à en payer ces cotisations) c'est la possibilité de pouvoir régler avec.

Elle m'oppose des écrits, est-ce vraiment valable dans un contrat d'adhésion, ou en une demi-heure j'aurais du lire 3x25 pages en corps 8? (Quel me reconnaissait aussi d'ailleurs)

Accessoirement j'avais (avec mon ex-femme) mon assurance habitation dans l'organisme d'assurance lié à cette banque. Ma banquière m'avait dit que reprendre l'assurance annulerait l'ancienne : Hors la conseillère de mon ex vient de me demander mes coordonnées bancaires pour mettre à jour l'ancienne assurance : J'ai donc potentiellement 2 assurances habitation dans la même société d'assurance.

Que dois-je faire et comment prouver la mauvaise foi de ma banquière ? banque **merci**